

## Résolution

# Jeunesse et syndicats de l'enseignement

Soumis pour adoption par ESEUR (Fédération russe) à la Conférence spéciale du CSEE, la Conférence spéciale régionale de l'Internationale de l'éducation, adoptée à Athènes les 27 et 28 novembre 2018

### La Conférence du CSEE constate avec inquiétude que :

1. Face à la tendance au ralentissement de la participation sociale parmi les jeunes, les syndicats doivent prendre des mesures urgentes pour encourager les étudiant(e)s, les jeunes et futur(e)s enseignant(e)s, les chercheur(euse)s et le personnel de soutien dans l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur et dans la formation permanente à participer activement aux activités syndicales;
2. Les jeunes enseignant(e)s et le personnel éducatif en général se heurtent à une multitude de défis résultant des exigences importantes et sans cesse changeantes des écoles, des étudiant(e)s, des parents, de la société et du marché du travail. La plupart de ces défis peuvent être surmontés au travers du mouvement syndical;
3. Les jeunes enseignant(e)s et le personnel éducatif en général doivent se voir offrir une formation initiale et continue de qualité, un encadrement psychologique ainsi que des opportunités de jouer un rôle influent afin de garantir leur maintien au sein de la profession et de leurs organisations syndicales;
4. Dans certains pays, les jeunes enseignant(e)s et le personnel éducatif en général se trouvent dans une position vulnérable sur le marché du travail. L'insécurité du travail est très importante et ils/elles se retrouvent souvent employé(e)s sous contrats temporaires et de courte durée.

### À cet égard, la Conférence juge nécessaire pour le CSEE et ses organisations membres de :

5. Définir des mesures pour encourager les étudiant(e)s, les jeunes enseignant(e)s et le personnel éducatif en général à participer aux activités syndicales menées au niveau local, national et européen, en leur offrant un soutien à la fois professionnel et social, ainsi que des opportunités de contribuer activement au travail syndical. Par ailleurs, il est essentiel pour les syndicats de soutenir les jeunes membres pour les questions relatives à leurs droits contractuels;
6. Considérer le travail avec les étudiant(e)s, les jeunes enseignant(e)s et le personnel éducatif en général comme étant une condition préalable indispensable à un développement des capacités positif et orienté vers l'avenir, au sein du mouvement syndical;
7. Consolider et partager les expériences de travail existantes avec les jeunes enseignant(e)s et le personnel éducatif en général et analyser l'incidence de ces activités sur leur maintien au sein de la profession, leur développement professionnel et leur carrière, ainsi que sur l'augmentation du nombre d'affiliés syndicaux/ales;
8. Étudier la possibilité de formuler des recommandations en vue de travailler sur la thématique des étudiant(e)s, des jeunes enseignant(e)s et du personnel éducatif en général, afin d'autonomiser les jeunes enseignant(e)s, de les encourager à rester dans la profession et à devenir des syndicalistes actif(ve)s.